

Plan d'Épargne Retraite Interentreprises

Le meilleur de la retraite en toute liberté.



Les caractéristiques du Plan d'Épargne Retraite Interentreprises

Versements employeurs	<ul style="list-style-type: none">• Libre définition du taux et de l'assiette des cotisations pour chaque collègue ;• Pas de versement minimum imposé ;• Paiement à la fin de chaque trimestre.
Versements salariés	<ul style="list-style-type: none">• Versements à partir de 50 € par mois ou 150 € par trimestre ;• Versements libres à partir de 500 €.
Frais	<ul style="list-style-type: none">• Frais sur versements : 4,50 %.• Frais sur encours :<ul style="list-style-type: none">- 0,60 % par an sur le support Euro.- 0,20 % par trimestre sur les supports en unités de compte.• Frais de dossier : néant.
Répartition de l'investissement	<ul style="list-style-type: none">• La répartition de l'investissement est librement définie par le salarié parmi :<ul style="list-style-type: none">- le fonds Euro Aréas,- les 3 fonds profilés Aréas,- les 6 supports d'investissement.• La stratégie d'investissement peut être modifiée à tout moment :<ul style="list-style-type: none">- 1^{er} arbitrage de chaque année civile est offert, le second est également offert en 2011.• Arbitrages suivants : frais de 0,50 % sur les sommes arbitrées (frais compris entre 10 € et 100 € par opération).
Votre information	<p>Nous vous transmettons annuellement un récapitulatif des versements obligatoires effectués durant l'année comptable.</p> <p>Annuellement, chaque salarié reçoit un relevé de situation reprenant ses opérations et la valorisation de l'épargne acquise.</p>
En cas de décès avant la liquidation des droits	<p>Les bénéficiaires désignés par le salarié perçoivent une rente dont le capital constitutif est égal à l'épargne acquise au moment du décès.</p> <p>Garantie plancher : acquise jusqu'aux 65 ans, elle permet aux bénéficiaires de percevoir une rente dont le capital constitutif est au minimum égal aux sommes investies.</p>
Les options de rentes possibles	<p>A partir de la liquidation de ses droits à la retraite au titre du régime Sécurité sociale, chaque salarié détermine librement les modalités de versements de sa rente viagère.</p> <p>L'assuré bénéficiera d'une rente viagère dont le montant sera fixé en fonction de l'épargne acquise, de son âge et du choix de la rente.</p> <p>A noter</p> <p>Le bénéficiaire de la réversion est choisi librement par l'assuré (il n'est pas nécessairement son conjoint).</p> <p>3 types de rente sont proposés :</p> <ul style="list-style-type: none">• rente viagère non réversible ;• rente viagère réversible à 100 % ;• rente viagère réversible à 60 %. <p>Avec en option pour chaque rente la possibilité de demander que les 10 premières années de versement soient garanties.</p>
Transfert vers ce contrat	<ul style="list-style-type: none">• Les salariés ont la possibilité de transférer sur le Plan d'Épargne Retraite Interentreprises, l'épargne constituée sur un contrat de type « article 83 ».• Aréas ne prélève pas de frais sur les montants transférés.

Profitez du confort de nos solutions profilées

Pour plus de simplicité, accédez à nos trois offres profilées.

A chacune de vos attentes en termes de retraite, Aréas propose une solution adaptée :

Aréas Prudence / Rothschild & Cie

Privilégiez la sécurité.

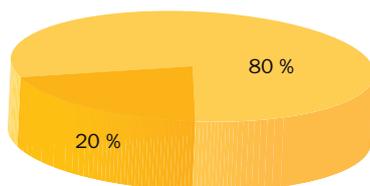
Aréas Prudence s'adresse à ceux qui souhaitent protéger leur épargne en réduisant au maximum les risques de moins-values.

Aréas Prudence permet d'accéder au savoir-faire des experts financiers de Rothschild & Cie.

Vos salariés repartissent la plus grande partie de leur investissement sur le support monétaire Euro MTS Global, réputé pour sa solidité et sa régulière progression.

Code ISIN : FR0010619908

Aréas Prudence



Taux européens

Actions

Indice de référence

- 50 % Euro MTS Global qui mesure la performance du marché des emprunts d'Etat de la zone Euro
- 30 % Eonia qui représente le taux du marché monétaire de la zone Euro
- 10 % MSCI EMU qui mesure les performances des marchés boursiers de pays économiquement développés
- 10 % MSCI Monde ex EMU

Aréas Équilibre / Edmond de Rothschild Asset Management

Alliez la sécurité et la performance.

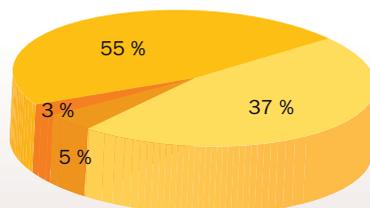
Nous vous invitons à profiter du dynamisme des marchés tout en restant prudent avec **Aréas Équilibre**.

Vous obtenez ainsi un résultat optimal, le meilleur rapport rendement/risque.

Cette approche d'Edmond de Rothschild Asset Management (visant à surperformer l'indice de référence) s'avérera plus efficace.

Code ISIN : FR0010636472

Aréas Équilibre



Taux européens

Actions internationales

Monétaire

OPCVM alternatifs

Indice de référence

- 50 % de TEC capitalisé qui représente les emprunts des Etats de la zone Euro (obligations)
- 40 % MSCI World qui mesure les performances des marchés boursiers de pays économiquement développés en monnaie locale
- 10 % MSCI Europe qui mesure les performances des marchés boursiers de pays économiquement développés en Euro

Aréas Dynamique / Lazard Frères Gestion

Dynamisez les performances.

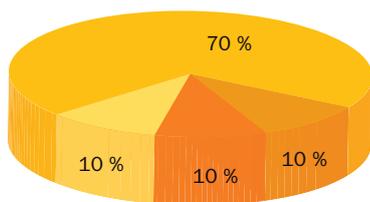
Vous misez sur le **dynamisme des marchés** pour vous constituer un capital pour votre retraite.

Avec **Aréas Dynamique**, vos salariés vont pouvoir profiter de la progression des marchés action sur le long terme. Le long terme leur permet de vivre les fluctuations sereinement pour, au final, retirer le meilleur de l'investissement boursier.

En contrepartie d'une prise de risque assumée, le Fonds **Aréas Dynamique** vous invite à lier profits et performance.

Code ISIN : FR0010634287

Aréas Dynamique



Indice de référence

- 37% DJ Stoxx 600 qui représente les 600 plus grandes capitalisations d'Europe en termes de capital flottant
- 19% S&P 500 qui regroupe 500 grandes sociétés cotées sur la bourse américaine
- 10% USB Global Convertibles
- 10% Euro MTS 10-15
- 10% Eonia
- 9% Topix qui est un indice boursier de la Bourse de Tokyo regroupant une centaine d'entreprises japonaises
- 5% MSCI Emerging qui mesure la performance des marchés boursiers de pays à économie émergente

Vous pouvez également profiter de la gestion libre.

Répartissez selon votre profil d'investisseur !

Vous disposez de 7 supports allant du plus sécuritaire au plus dynamique :

- Un fonds Euro Aréas Vie
- Des supports en obligations :
 - EdR Capital C/Edmond de Rothschild Asset Management ;
 - R Crédit C/Rothschild & Cie ;
 - EdR Europe Convertibles A/Edmond de Rothschild Asset Management ;
- Des supports en actions :
 - EdR Tricolore Rendement C/Edmond de Rothschild Asset Management ;
 - Objectif Small Caps Euro A/Lazard Frères Gestion ;
 - EdR Monde Flexible A/Edmond de Rothschild Asset Management.

Les avantages du Plan d'Épargne Retraite Interentreprises

Bénéficiant des avantages sociaux et fiscaux des contrats dits "article 83" du Code général des impôts, le Plan d'Épargne Retraite Interentreprises (PERI) offre aussi aux salariés de votre entreprise la possibilité d'effectuer des versements individuels déductibles au titre de l'impôt sur le revenu.

Les avantages du Plan d'Épargne Retraite Interentreprises

Pour votre entreprise

- **Un excellent outil de motivation et de fidélisation**

Un plan d'épargne retraite représente une rémunération supplémentaire pour les salariés que vous souhaitez fidéliser.

- **Des avantages fiscaux et sociaux***

Les contributions de l'employeur ne sont pas considérées comme des salaires et sont donc exonérées de charges sociales*. Les cotisations sont déductibles* du résultat imposable de l'entreprise, car assimilables à des charges d'exploitation.

- **Un dispositif souple et sur-mesure**

Vous définissez :

- le ou les collèges que vous souhaitez favoriser par le biais de ce dispositif ;
- le taux de cotisation pour chaque collège (cotisations obligatoires).

Pour les salariés de votre entreprise

- **L'assurance de percevoir une rente viagère à partir de leur départ en retraite.**

- **Un financement conjoint entreprise et salariés**

La possibilité d'effectuer des versements programmés et/ou libres à tout moment pour accroître le montant de la rente viagère.

- **Des avantages fiscaux***

- les cotisations versées par l'employeur ne sont pas imposables ;
- les versements individuels sont déductibles des revenus dans la limite du disponible fiscal de l'année.

- **Une gestion financière libre**

Le salarié choisit librement ses supports d'investissement. La répartition des versements peut être modifiée à tout moment. Le 1^{er} arbitrage de chaque année civile est offert.

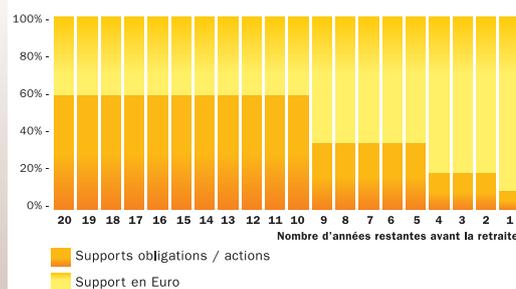
- **La sécurisation progressive de l'épargne**

- Plus vos salariés approchent de la retraite, plus leurs placements sont sécurisés en étant investis sur notre fonds Euro, support qui ne peut varier à la baisse.
- Le contrôle du respect des quotas d'investissement prévus par la loi est effectué en fin d'année et, le cas échéant, un arbitrage automatique transfère une partie de l'épargne des supports en unités de compte vers le support Euro.

- **Rupture du contrat de travail**

Le salarié peut poursuivre ses versements individuels programmés et/ou libres et demander des arbitrages.

Représentation graphique de la gestion sécurisée selon la durée restant à couvrir avant la retraite



Bon à savoir :

Mise en place d'un comité de surveillance composé notamment de représentants « employeurs » et « employés », permettant de vous assurer une bonne gestion du Plan d'épargne retraite.

* Dans les limites prévues par la réglementation

Aréas en quelques mots

Aréas Assurances, groupe indépendant issu de sociétés d'assurance mutuelles dont la plus ancienne a été fondée en 1825, constitue le **7^{ème} réseau d'Agents généraux d'assurances** de France avec près de **550 points de vente**.

Nous proposons aux particuliers et aux entreprises une gamme complète de garanties d'assurance en protection des biens, en protection des personnes et en protection financière.

Nous appliquons depuis nos origines une **politique de proximité et de service à nos sociétaires**. Celle-ci est portée par l'action quotidienne de **2 000 salariés, agents généraux et collaborateurs** dans toute la France.

Votre agent général vous conseille une **gamme complète de contrats Retraite**. Il est également votre interlocuteur privilégié pour votre épargne, selon vos besoins et votre profession, votre prévoyance ou votre complémentaire santé. Il est aussi en mesure de vous proposer un ensemble de garanties personnalisées tant pour vos biens professionnels que personnels.

Votre agent général est un professionnel de l'assurance à votre disposition. Rencontrez-le et faites lui part de vos attentes. Fort de son expérience, il s'attache à définir avec vous la réponse la mieux adaptée à votre situation personnelle et à vos objectifs.



49, rue de Miromesnil 75380 Paris Cedex 08
Tél. : 01 40 17 65 00 - Fax : 01 40 17 66 98 ou 99
www.areas.fr

Aréas Dommages | Aréas Vie
N° Siren : 775 670 466 | N° Siren : 353 408 644
Sociétés d'assurance mutuelles à cotisations fixes
Entreprises régies par le Code des assurances